DECEMBRE 2012

La lettre de la LOUVETERIE

Bulletin d'information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Editorial du Président

A tous les Lieutenants de Louveterie

Le Conseil d'administration de votre Association a conformément aux statuts renouvelé son bureau le 19 septembre dernier. Il l'a reconduit et renforcé pour qu'il soit plus opérationnel et qu'appuyé par un travail des Commissions spécialisées, il réponde mieux à vos demandes et aux charges grandissantes qui pèsent sur notre institution.

Le corps de la Louveterie fort de ses 1650 membres est constitué exclusivement de femmes et d'hommes de terrain préférant l'action aux grands discours, plus proches des réalités rurales que des grandes organisations de l'Etat. Et pourtant notre travail de proximité souvent accompli dans la discrétion et sans tapage médiatique est bel et bien là, indispensable voire irremplaçable. 2013, la célébration des 1200 ans de la Louveterie seront l'occasion de mettre notre institution un peu plus en lumière : une fois par siècle n'est pas excessif ! Déjà la presse cynégétique a anticipé l'évènement et annoncé l'anniversaire que nous fêterons à sa juste mesure mais aussi avec cette réserve qui sied à l'héritage séculaire que chacun d'entre vous, vous portez dignement par votre fonction dans vos missions quotidiennes.

De nombreuses manifestations commémoratives locales sont déjà annoncées dans plusieurs régions et le Comité national du 1200ème anniversaire, présidé par Robert Dubich, a déjà programmé les grandes étapes qui devront nous amener en tenue ! et le plus nombreux possible au rendez-vous de Chambord les 21,22 et 23 juin prochains. L'organisation est lourde et dès à présent toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

La Louveterie est encore mal connue et mérite de temps à autre qu'on rappelle sa longue histoire et ses missions modernes de service public.

Au nom du Conseil d'administration, je vous adresse ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

Le Président, ***Bernard Collin***

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2012

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Conformément aux statuts révisés et approuvés à l'Assemblée Générale de Chambord, le Président Bernard Collin propose le renouvellement des membres du Bureau et demande à Robert Dubich doyen en âge à présider cette élection.

Robert Dubich demande aux membres du Conseil d'Administration s'il y a des candidats. Les administrateurs sortants sont candidats à leur renouvellement. Les nouveaux statuts prévoient deux membres supplémentaires, un Secrétaire-adjoint et un Trésorier-adjoint. Il n'y a pas d'autres candidats.

Le président des élections, Robert Dubich fait procéder aux votes.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Le Bureau est composé de :

Bernard Collin *Président*,

de quatre Vice-Présidents,

Robert Dubich,
Maurice Saint-Criq,
François Prouzeau
et Gérard Courcier,

Secrétaire : Jean-luc Briffaut,
Secrétaire-adjoint : Michel Tappaz,
Trésorier : Alain Brisard,
Trésorier-adjoint : Jean-Claude Mathe.

Le Président Bernard Collin rappelle que le travail de bureau est complété par celui des commissions et que la contribution de tous est indispensable à la bonne marche de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France. Il remercie l'ensemble des membres du Bureau et les Administrateurs pour leur engagement.

Le Secrétaire-adjoint sera en charge plus spécialement de la rédaction de l'«écho des régions» pour la «Lettre de la Louveterie» et du site internet ; le Trésorier-adjoint est déjà impliqué dans la gestion des stocks, accessoires et fournitures et voit son rôle confirmé.

La trésorerie courante :

La situation de notre association est saine ; elle fait apparaître un solde de 7 275.88 € net de tout décaissement sensiblement identique à celui de 2011. Cette situation devrait nous permettre de faire face à nos charges courantes d'ici la fin de l'exercice 2012.

Les ventes aux membres :

Ces dernières, après avoir connu une baisse l'an passé, sont revenues à un bon niveau. Leur montant au 31 octobre 2012 ce chiffrait à 18 413 €, dépassant ainsi le chiffre d'affaire réalisé pour la totalité de l'exercice 2011.

La subvention :

Nous avons pris acte que des lieutenants de louveterie récemment nommés n'ont bénéficié d'aucune aide pour leur équipement.

Nous invitons les présidents de chaque département à nous faire parvenir les arrêtés de nomination des personnes concernées en précisant le motif de ces nominations (ex : remplacement, redécoupage de circonscriptions etc.).

Ces documents, qui sont indispensables pour étayer notre dossier, devront être adressés au trésorier de notre association pour le 31 mars dernier délai, ceci afin que nous puissions chiffrer les besoins et déposer une demande de subvention complémentaire près de notre ministère.

Les cotisations :

Au 26 novembre 2012, 9 départements dont la liste a été communiquée aux présidents de régions ne sont toujours pas à jour de leur cotisation 2012. Nous leur demandons de bien vouloir régulariser cette situation avant le 31 décembre, date de clôture de notre exercice comptable.

Budget prévisionnel Chambord 2013 :

Un budget prévisionnel pour le 1200ème anniversaire de.la louveterie est en cours d'élaboration, il reste cependant encore quelques points à affiner par le comité d'organisation avant de le soumettre au prochain conseil d'administration.

COTISATION 2013

La proposition du Conseil d'administration de maintenir le montant de la cotisation nationale à 30 Euros est votée favorablement à l'unanimité.

COMMISSION LOUP

La commission Loup avec Michel Tappaz, Christian Lebecq, Emile Samat, Bruno Ferrier de Montal, est associée aux travaux du Groupe national Loup, du plan Médialoup et a participé à de nombreuses réunions délocalisées sur les différents volets économiques, sociaux, écologique, patrimoniaux, culturels de cet enjeu national très sensible.

Le 16 octobre 2012, le Groupe National Loup (GNL) s'est réuni au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie à Paris sous l'égide de Madame la Ministre Delphine Batho. Le Président de la Louveterie était présent. Suite aux engagements du Groupe National Loup relatifs à l'évaluation du Plan National d'Action (PNA) Loup 2008-2012, et après une réunion technique le 31 janvier 2012, une seconde réunion du groupe technique avait eu lieu au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt le 31 août 2012.

Le Groupe National Loup est l'instance de concertation nationale de l'Etat avec les acteurs concernés pour l'élaboration et le suivi de mise en œuvre du Plan National d'Action. Les deux ministères responsables sont le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le second plan d'action loup, 2008-2012, se termine : il a été caractérisé par l'expansion géographique du loup en dehors de son aire antérieurement limitée au massif alpin. Dans les zones nouvellement colonisées (Vosges, Massif Central et Pyrénées), des systèmes d'élevage différents ont engendré des questions nouvelles et réclament donc des solutions adaptées.

Les dernières données relatives au suivi hivernal des populations, au bilan des attaques, à la mise en œuvre du protocole d'intervention ont été présentés et débattus. Une partie importante de la journée a été consacrée aux mesures de protection des troupeaux et à leur efficacité, à l'analyse des outils et procédures associées au dispositif d'indemnisation des éleveurs. En prévision de la prochaine réforme de la PAC pour la période 2014-2020, une réflexion particulière sera mené sur le dispositif actuel en tenant compte notamment de l'arrivée du loup dans de nouveaux territoires. Si l'ONCFS évalue le nombre de loups identifiés génétiquement à 250 fin 2011, 3 nouvelles zones de présence permanente (ZPP) ont été confirmées dans les Hautes Vosges (Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône), les Pyrénées Orientales et les Hautes Alpes. Le loup poursuit son expansion dans le Vaucluse et la Lozère. Cette réflexion particulière ne concerne que les mesures de protection des troupeaux et non celles relatives à l'indemnisation des dommages,

ni même les dispositifs d'effarouchement, de défense voire de prélèvement. L'élaboration du plan national d'action loup 2013-2017 a été mis en préparation. Les premières analyses des méthodes visant à une meilleure efficacité... et à une diminution des coûts.

L'aide à la protection des troupeaux contre les grands prédateurs a pour objectif de couvrir une partie des surcoûts liés aux adaptations des activités que les éleveurs sont amenés à réaliser en zone de prédation. Pour mémoire, il existe actuellement 5 options : gardiennage renforcé, parc de regoupement mobile électrifié, chiens de protection, parc de pâturage de protection renforcée électrifié, analyse de vulnérabilité. Les éleveurs ont insisté sur la nécessité de pourvoir à des investissements en équipements pastoraux (points d'eau, cabanes...).

Enfin, l'accent a été mis sur la charge de plus en plus grande qui pesait en temps et en moyens sur les agents de l'ONCFS et sur les Lieutenants de Louveterie dont une estimation financière du «bénévolat» devrait conduire à une réorganisation des opérations de terrain.

Conjointement au Groupe National Loup, le 22 février 2012, avait été lancé le projet MediaLoup, un programme de médiation et de communication participative sur le loup et le monde cynégétique en France initié par la Fédération Nationale des Chasseurs et le présient André Mugnier en collaboration avec le Ministère de l'Environnement, l'ONCFS, la FNSEA, ... et l'Association Noationale des Lieutenants de Louveterie. L'objectif du projet est de créer une dynamique associative de structures cynégétiques et environnementales en France, sur les thèmes de la cohabitation entre acteurs cynégétiques et loup, et de la gestion de cette espèce emblématique.

Les questions sont nombreuses :

protection des troupeaux, indemnisation des dégâts à l'élevage, expériences de régulation par la chasse, modalités d'acceptation et gestion sociale du loup, valorisation touristique, modalités opérationnelles de gestion, inerprétation des directives inernationales, relations entre les parties prenantes, etc.

Afin d'avancer concrètement dans le projet, il a été décidé de rencontrer les responsables de pays qui ont de l'expérience dans le domaine, qu'ils soient limitrophes avec la France (Espagne et Italie) où situés en Europe du Nord (Suède).

La rencontre avec les italiens a eu lieu les 6 et 7 juin 2012 ; un déplacement en Suède a eu lieu les 20 et 21 juin 2012, en Espagne les 12 et 13 septembre 2012.

Michel Tappaz, représentant la Louveterie était présent.

Synthèse des ateliers MédiaLoup Italie, Suède et Espagne

I - ITALIE

En Italie, le loup était chassé jusqu'en 1971.

Depuis 1974, le poison est interdit et les dommages sur troupeaux sont attribués à 4 espèces :

1- le loup
2- le croisement de chien et loup
3- les chiens non gardés
4- les chiens errants (60 000 individus dans une seule province) qui causent de gros dommages.

Indemnisation de tous les dommages.

1 à 2 % sont causés par le loup, le reste par les espèces précitées et les sangliers

Le loup italien, et maintenant le loup français, ont la même génétique, pas de réintroduction sauvage.

En Italie, le loup colonise petit à petit de nouvelles provinces (par exemple le Piémont, zone d'élevage).

Par manque de régulation, il y a beaucoup de braconnage.

La prédation sur les jeunes marcassins aide à diminuer le montant des dégâts dus aux sangliers qui sont énormes.

L'Etat italien prend en charge l'assurance pour les moutons à hauteur de 80 %, plus 10 % d'aide, ce qui coûte à l'éleveur 30 euros pour 100 brebis.

En résumé, le loup italien ne pose pas de gros problèmes.

L'objectif de l'Etat est de maintenir la population dans les Abruzzes et l'augmenter dans les Alpes.

En conclusion, il n'y a pas de compétition entre chasseurs et prédateurs.

Un des représentant italien du monde de la chasse, après mes explications sur le rôle de la louveterie en France, regrette que l'Italie n'ait pas eu un Charlemagne pour créer un corps de bénévoles aussi performant que le nôtre.

II - SUEDE

Après avoir disparu pendant près de 20 ans, le loup est arrivé de Russie dans les années 80. Il faut noter que le loup n'est pas le seul grand prédateur en Suède, puisque l'ours et le lynx y sont bien représentés.

Les suédois ont un plan de gestion pour les grands prédateurs.

Le pays est divisé en 3 zones :

- le nord est dévolu à l'élevage de rennes, ours et lynx sont gérés, mais le loup n'est pas toléré ;
- le centre où les 3 espèces sont gérées ;
- le sud, zone agricole, où le lynx est installé de façon permanente et où les populations de loup sont amenées à croître.

En ce qui concerne les prélèvements, ils sont gérés par région, mais imposés au niveau national. D'un point de vue national, l'accueil réservé au loup par le monde de la chasse est mitigé.

Si le loup est bien accepté dans les régions où la population d'élans, sa principale proie, est suffisamment importante, ce n'est pas toujours le cas dans les autres régions où chasseurs et éleveurs souhaitent que le nombre de loups soit maintenu à son niveau actuel.

Il est à noter que 30 à 50 chiens de chasse se font tuer par les loups chaque année, sachant que la valeur d'un chien dressé est d'environ 4 à 5000 euros.

Les suédois dressent des limiers pour suivre les traces des loups coupables d'attaques afin d'être sûrs de prélever les vrais coupables.

Tout le débat actuel se concentre sur le nombre d'individus à atteindre pour une population viable 100 à 200 pour les uns, 400 à 500 pour les autres.

Hormis ce point, et après avoir entendu le monde de la chasse, de l'écologie et

agricole, ainsi que les représentants du Gouvernement, j' ai le sentiment qu'ils sont proches d'un accord.

III - ESPAGNE

Le loup espagnol a été persécuté jusqu'en 1970 où l'espèce est devenue à la fois **protégée et chassable.** Durant ces 30 dernières années, ces mesures de protection, l'exode rural, l'augmentation du couvert forestier, l'accroissement des populations des grands ongulés (chamois, cerfs, chevreuils, sangliers), le caractère opportuniste de l'espèce ont permis à la population de loups d'augmenter considérablement. L'Espagne possède aujourd'hui entre 1700 et 2500 loups répartis en 3 populations : une au nord-ouest très importante, une autre dans les Pyrénées et la dernière au sud dans la Sierra Morena.

L'Etat espagnol, s'appuyant sur la Directive européenne Habitats Faune Flore a mis en place une politique de gestion du loup pour favoriser l'expansion de l'espèce vers le centre et l'est du pays et de re-connecter les populations isolées.

Au nord du fleuve Duero, le loup est classé en annexe V de la Directive ; il peut faire l'objet d'une gestion et de prélèvements notamment par la chasse. Au sud du Duero, le loup est classé en annexe IV de la Directive ; l'espèce fait l'objet d'une protection stricte ; l'article 16 de la Directive permet cependant des dérogations accordées pour prévenir les dégâts à l'élevage. Ce sont les Régions et les Communautés autonomes qui déclinent cette stratégie nationale au plus près du terrain. Dans la région Castille et Leon, sur 1300 loups attribués au plan de chasse sur la période 2000-2012, plus de 800 loups ont été prélevés. Le loup procure dans ces territoires une rente économique , touristique et cynégétique. La chasse au loup est accessible à partir de quelques dizaines d'euros pour les chasseurs locaux à 12000 euros pour les loups tiré à l'affût par des chasseurs étrangers. Les flux financiers générés sont réinvestis par les collectivités et les administrations locales.

Le loup est devenu un atout ; il est également perçu comme un allié dans la régulation des grands ongulés qui génèrent des accidents de la route et des dommages économiques à l'agriculture et à la forêt ou des risques sanitaires comme la tuberculose bovine. La cohabitation homme-loup en Espagne est donc possible grâce à l'instauration d'équilibres locaux sur le plan social, écologique et économique.

Pour une aide à la protection des troupeaux contre le loup

Le chien de Montagne des Pyrénées

Le Patou

• CLASSIFICATION •

Le chien de montagne des Pyrénées appartient au

Groupe 2 de la classification FCI : *Chiens de type Pinscher et Schnauzer, Molossoïdes et chiens de montagne et de bouvier suisses.*

Section 2.2 Molossoïdes, type montagne.

Origine : France

Sans épreuve de travail.

(Standard FCI n° 137)

• CARACTERISTIQUE • GENERALES

Le montagne des Pyrénées étant utilisé pour assurer seul la protection des troupeaux contre les attaques des prédateurs, sa sélection a reposé sur ses aptitudes à la garde et à la dissuasion, autant que sur son attachement au troupeau. Les principales qualités qui en résultent sont la force et l'agilité ainsi que la douceur et l'attachement à ceux qu'il protège.

Ce chien de protection a une propension à l'indépendance et un sens de l'initiative qui requièrent de la part de son maître une certaine autorité.

Les Mâles mesurent de 70 à 80 cm au garrot, les femelles de 65 à 75 cm. Une tolérance de 2 cm au-dessus est admise pour les sujets parfaitement typés.

Sa robe est blanche ou blanche avec des taches d'apparence grise (poil de blaireau ou louvet) ou jaune pâle, ou orange (« arrouye ») en tête, aux oreilles et à la naissance de la queue et parfois sur le corps. Les taches poil de blaireau sont les plus appréciées.

Son poil est bien fourni, plat, assez long et souple, assez crissant sur les épaules et le dos, plus long à la queue et autour du cou où il peut onduler légèrement. Le poil de la culotte, plus fin et plus laineux est très fourni. Le sous-poil est également bien fourni.

- La largeur maximale du crâne est égale à sa longueur.
- Le museau est légèrement plus court que le crâne.
- La longueur du corps de la pointe de l'épaule à la pointe de la fesse est légèrement supérieure à la hauteur du chien au garrot.
- La hauteur de la poitrine est égale à la moitié de la hauteur au garrot ou légèrement inférieure.

• HISTORIQUE •

Présent dans les Pyrénées depuis des temps immémoriaux, connu au Moyen Âge et utilisé comme gardien de châteaux, il est mentionné par Gaston Phœbus au XIVe siècle. Déjà apprécié comme chien de compagnie au XVIIe siècle, il connut la gloire à la cour de Louis XIV. La première description détaillée de ce chien date de 1897 dans le livre du Comte de Bylandt. Dix ans plus tard sont créés les premiers clubs de race et en 1923 la Réunion des Amateurs de Chiens Pyrénéens, à l'initiative de M. Bernard SÉNAC-LAGRANGE, fait enregistrer le standard officiel auprès de la S.C.C. Le standard actuel est encore très proche du standard élaboré en 1923, ce sont surtout des précisions qui y ont été apportées.

• VIVRE EN VILLE •

Disons le tout de suite, le chien de montagne des Pyrénées n'est pas un chien citadin. Il a besoin d'espace, un jardinet ne saurait lui suffire, il s'accommode de rester seul une partie de la journée, mais pas d'être confiné à un espace réduit. Une forte clôture est recommandée car il a une propension naturelle à patrouiller dans un rayon de quelques kilomètres autour de son domaine. Il apprécie les longues promenades.

• CARATERE • ET EDUCATION

Le chien de montagne des Pyrénées est un protecteur naturel et un bon compagnon. Il est cependant impératif qu'il sache qui commande à la maison. Il faut faire preuve avec lui de fermeté dès le plus jeune âge, ce qui n'exclut pas qu'on lui prodigue des caresses. Il est essentiel de ne pas voir en lui un gros nounours, une peluche, c'est un chien, un animal vivant qu'il faut respecter en tant que tel. Il peut être joueur, mais ce n'est pas le chien prédestiné aux sports canins.

• ALIMENTATION • ET SANTE

Ce n'est pas un chien aussi exigeant que sa taille pourrait le laisser supposer. On peut très bien le nourrir avec des aliments industriels secs ou humides de qualité.

Comme tous les chiens il a besoin d'être vermifugé et vacciné régulièrement selon les indications de son vétérinaire.

Il est rustique de santé, comme la plupart des grands chiens il peut être sensible à des torsions d'estomac ou à des problèmes articulaires.

La Baronne de Draëck *«La Dame aux Loups»*

La célébration des 1200 ans de la Louveterie sera l'occasion de rappeler le parcours des femmes Lieutenants de Louveterie et de celles qui chassant le loup n'en portèrent jamais le titre.

Le 17 Août 1747 est ondoyée à ZUTKERQUE demoiselle Marie-Cécile-Charlotte de LAURETAN. Cette jeune fille issue d'une famille seigneuriale deviendra au travers de son éducation, de son évolution dans un monde familial essentiellement masculin, dans la tourmente de la Révolution, une des meilleures louvetiers du royaume.

Certes pas très jolie selon des critères physiques préétablis, elle a néanmoins montré la bonté de son cœur : responsable et consciente de ses devoirs, courageuse et forte, intelligente et diplomate. (Critères encore d'actualité dans le cadre du recrutement des Louvetiers). Plus qu'une aristocrate, une femme noble aimée des paysans.

Elle eut 3 types de combats à mener parmi les loups (au propre comme au figuré) au milieu desquels elle vivait :

- Les animaux féroces qu'elle extermina.
- Les hommes qui ne lui reconnurent pas le droit de porter le titre de « Louvetière ».
- Les révolutionnaires qu'elle eut à combattre en tant qu'aristocrate.

Avec ses deux siècles d'avance, à une époque où il n'était pas question de parité, peu féminine mais féministe par obligation, pour satisfaire sa passion de la chasse, c'est une femme émancipée qui voulut se faire reconnaître comme femme exerçant un métier exclusivement réservé aux hommes, éprise de liberté et d'idéal, consciente de son rôle social, aux cheveux coupés courts et portant culotte, osant braver le qu'en dira t'on ; bref un personnage que n'aurait pas renié Georges SAND, Colette ou Simone de BEAUVOIR !.

La Baronne de DRAECK n'avait pas obtenu le titre de « Louvetier » car il était alors spécifiquement réservé aux hommes. Obligée d'avoirs recours à un prête-nom, elle avait été blessée dans son amour propre. Il a fallu attendre plus d'un siècle pour qu'elle soit vengée par Marie-Clémentine de ROCHE-CHOUART-MORTEMART, duchesse d'UZES, née à PARIS en 1847 (Soit cent ans exactement après madame de DRAECK).

« *La dame aux loups* » s'éteint le 19 Janvier 1823 à 75 ans. Elle repose aujourd'hui dans la sépulture de COËTLOGON d'ARTOIS à RECQUES-SUR-HEM où nous célébrerons sa mémoire au printemps 2013 dans le cadre du 1200ème anniversaire de la Louveterie.

Cette brève illustration de la vie mouvementée et, ô combien passionnante, d'une femme, Louvetier dans l'âme, qui consacra sa vie à la chasse et à la destruction des nuisibles est issue du non moins captivant livre écrit par Mme Marie-Claude PETTE-DEBRIL qui retrace dans le détail la vie de la Baronne de DRAECK.

NB : Si vous souhaitez plonger au cœur du récit de la vie d'une femme d'exception pendant une période de l'histoire, elle aussi captivante, vous pouvez vous procurer ce livre envoûtant auprès de son auteur Mme Marie-Claude PETTE DEBRIL par E-mail à : christian.pette@orange.fr

Pascal DECAMP
Louvetier du Pas-de-Calais

L'écho des régions

La Louveterie d'Alsace organisait sa messe de St Hubert dans la Cathédrale de Strasbourg le 9 novembre 2012

Le président Bernard COLLIN a répondu à l'invitation de Michel Kahn président des louvetiers d'Alsace et de Robert Dubich, président de l'association des louvetiers du Haut-Rhin et vice-président de l'association des Lieutenants de Louveterie de France, et c'est avec plaisir que les louvetiers d'Alsace l'accueillent à la messe de Saint Hubert organisée par les Lieutenants de Louveterie du Bas-Rhin à la Cathédrale de Strasbourg, en présence de Mr. le Préfet de Région, du Maire adjoint de Strasbourg, des représentants du conseil général et de l'administration.

Cette cérémonie est précédée d'une réunion d'échanges et d'informations sur la Louveterie : le président Collin s'est dit satisfait de voir les louvetiers présents en tenue de cérémonie, et souligne que pour la lisibilité,"l'habit fait quand même le moine".

Pourquoi maintenir la louveterie à notre époque ? les valeurs transmises depuis près de 1200 ans doivent perdurer .

Il rappelle que le **1200ème anniversaire de la louveterie** sera fêté à **Chambord le 22 juin 2013** lors du game fair.

INFORMATIONS :

• **les statuts** de l'association nationale ont été modifiés en juin 2012: le CA est composé d'un administrateur par Région et des statuts types sont à définir pour les régions. Les renouvellements des Lieutenants de Louveterie auront lieu au 01/2015

• **le Plan National Maîtrise** Sanglier n'évolue pas (la solution serait d'éliminer en grand nombre les laies reproductrices)

• **toutes nos missions** doivent dépendre du représentant de l'Etat (préfet, DDT °)

• dans le **Groupe National Loup**, la louveterie est un référent historique.

• les plans **cormorans**, loup, et sylvatube prévoient une **indemnisation** des louvetiers pour leurs interventions

• **la défiscalisation :** la position écrite du ministère est attendue pour déduire "les consommables"(frais kilométriques et munitions)pour en bénéficier, il est indispensable d'envoyer les PV et CR ainsi que le bilan annuel.

QUESTIONS DIVERSES :

• ***le cormoran :*** il n'est pas chassable en vertu d'une directive européenne de 1979 (directive "oiseaux") avec une possibilité de régulation pour les Etats, mais le système français est particulièrement complexe pour délivrer les arrêtés de tirs.

• ***l'assurance des chiens*** lors des missions : Thierry Neff de Strasbourg va étudier la question.

• la modification nécessaire des ***statuts locaux*** pour permettre le versement de subventions

• ***les critères de nomination des louvetiers*** et les incompatibilités qui devront être revus dans la charte ou le règlement intérieur avant les re nominations de 2015 en application de la circulaire de juillet 2010 (appartenance à la fédération des chasseurs, au fonds d'indemnisation, estimateur, commerce chasse..)

Débats et échanges intéressants suivis de la **messe de st Hubert** à la Cathédrale de Strasbourg.

Les louvetiers en grande tenue et le président Collin à leur tête ont accueilli l'évêque sur le parvis de la Cathédrale pour le conduire en procession jusqu'au chœur.

Un bel office religieux et un grand moment d'émotion agrémenté par 80 sonneurs de trompes dans une acoustique superbe en présence du préfet de la région Alsace et des autorités locales.

Remise de Médaille dans le département de l'Orne

le 16 Novembre 2012

Monsieur le Préfet du Département de l'Orne a conféré l'honorariat et remis la médaille de la Louveterie à Monsieur Alain GREE qui a été contraint de cesser son activité de façon prématurée pour raison de santé.

Le Président des Lieutenants de louveterie Alain BRISARD a adressé ses félicitations au récipiendaire en rappelant que cette distinction est le témoignage de la fidélité pour son engagement envers la chartre de la louveterie et de la qualité des services qu'il a rendu au cours de ses différentes missions.

Il a ensuite remercié Monsieur le Directeur Départemental des territoires, le personnel de l'unité Forêt Chasse, le Président de la Fédération des chasseurs, les Président des piégeurs, des déterreurs, et des gardes particuliers, le garde Chef de l'ONCFS et de ses collègues louvetiers actifs et honoraires dont la présence souligne l'intérêt qu'ils portent à notre institution.

Le Président a enfin conclu rappelant à tous les partenaires présents combien il était important d'unir nos efforts pour préserver l'équilibre agro-sylvo-cynégétique indispensable à un écosystème où la biodiversité doit être au centre de nos préoccupations.

La cérémonie s'est terminée autour d'un cocktail servi en l'honneur du récipiendaire à la préfecture du département.

IN MEMORIAM

Bernard BANDERIER nous a quitté subitement le 11 novembre dernier

Bernard était un battant, un vrai militant comme il aimait à le dire. Quand il avait décidé d'entreprendre quelque chose, il allait jusqu'au bout. Il était obstiné dans le bon sens du terme, car en même temps, il savait écouter et avait des qualités humaines rares

En 1992 il devint secrétaire de l'AFACC du Jura, administrateur de la Fédération des Chasseurs du jura de 1997 à 2008, et Lieutenant de Louveterie en 2006. Il dirige la publication de la revue "Chien de Chasse "

Entré au Conseil d'Administration National de la FACCC, il oeuvre pour la construction d'une puissante Fédération de Chasseurs aux Chiens Courants, à l'organisation des structures de la Fédération, à la création des AFACCC départementales, à l'organisation nationale des concours de meutes et à l'information des adhérents à travers une revue remarquable qu'il a créée, dirigée et portée jusqu'au bout de sa vie ,*"Chien Courant"*.

Bernard était un pédagogue. Instituteur de son métier, il aimait enseigner. Bernard avait une grande ambition, rendre à la chasse aux chiens courants ses lettres de noblesse. Bernard chassait dans l'honneur, il aimait la chasse pour les chiens. Sa façon d'être doit avoir valeur d'exemple pour les jeunes générations. La chasse aux chiens courants a perdu un grand serviteur.

Sincères condoléances à la famille

M. Albert TAILLANDIER s'en est allé le 18 septembre 2012

Lieutenant de Louveterie honoraire, ingénieur agronome de formation, personnalité bien connue du monde de la chasse, de toute la région Artois, Albert Taillandier s'en est allé le 18 septembre dernier à l'âge de 78 ans. Il repose dans sa chère commune de Fresnoy-en-Gohelle (Pas-de-Calais) dont il fut longtemps le premier magistrat, succédant à cette fonction à sa mère, à son grand-père . Il fut vice-président de la Fédération des chasseurs et président de la société de chasse communale. Les Lieutenants de Louveterie de la XXème région se souviendront de cet homme exemplaire, entier dont la droiture restera un exemple pour tous.

Un petit livret «juridique»

Edité par la FACCC

La Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC) vient d'éditer un excellent livret rédigé par Maître Charles Lagier :

«La chasse aux chiens courants, repères juridiques»

qui a pour ambition de mieux connaître les règles de droit et de mieux comprendre les dispositions légales régissant la pratique de la chasse aux chiens courants. Il est en format de poche et peut donc accompagner le chasseur sur le terrain.

Pour les conditions de vente, s'adresser au : **Secrétariat de la FACCC :** 13, rue Fontaine du Frêne 39240 Arinthod - Tél. 03 84 48 02 43

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

Siège social : 60, rue des Archives - 75003 Paris

VOS CONTACTS

Président **Bernard Collin**	BP1 59132 TRÉLON	**03 27 59 70 29 (matin)** saadt.bc@gmail.com
Vice-Président **Robert Dubich**	3, rue St Antoine 68500 GUEBWILLER	**03 89 74 86 59 - 06 07 26 27 54** bob.dubich@orange.fr
Vice-Président **Maurice Saint Criq**	25, chemin du Banqué 31600 LABASTIDETTE	**09 81 98 14 35 - 06 59 34 47 10** maurice.saint-criq@gmail.com
Vice-Président **François Prouzeau**	Beaulieu 17170 LALAIGNE	**06 09 71 23 57 - Tél. pro : 05 46 56 53 60** francois.prouzeau.gtclarochelle@wanadoo.fr francois.prouzeau@orange.fr
Vice-Président **Gérard Courcier**	La Motte 53150 MONTOURTIER	**02 43 90 09 24 - 06 08 94 61 05** gerard-courcier@orange.fr
Secrétaire **Jean-Luc Briffaut**	6, rue de France 51490 EPOYE	**03 26 48 70 22 - 06 07 57 90 07** jlbrif@aol.com
Secrétaire-adjoint **Michel Tappaz**	Les Chars - 111, Ch. Chaffard 74800 ARENTHON	**04 50 25 53 69 - 06 09 92 51 36** michel.tappaz@wanadoo.fr
Trésorier **Alain Brisard**	Le Gué de Lente 61250 ST NICOLAS DES BOIS	**02 33 26 05 38 - 06 81 51 35 02** brisardalain@hotmail.fr
Trésorier-adjoint **Jean-Claude Mathé** *Gestion, vente de matériel, des insignes et objets promotionnels*	Le petit Epot 17, impasse des chétifs chênes 36330 LE POINCONNET	**02 54 35 48 94 - 06 19 37 03 90** Fax : 02 54 07 71 45 claudine.mathe0803@wanadoo.fr
Conseil juridique, fiscal **Maurice Saint Criq**	*voir ci-dessus*	
François Prouzeau	*voir ci-dessus*	
Bernard Paul	1, Chemin Plantier Major 13210 St REMY-de-PROVENCE	**06 82 57 44 23** alexandrepaul@notaires.fr
Jean-Claude Chrisment	Rue du Chat Noir 08150 HARCY	**03 24 35 13 76 - 06 31 40 33 65** jean-claude.chrisment@wanadoo.fr

Relations avec la Société de Vénerie : **Gérard Courcier**
Commission LOUP : **Bernard Collin, Michel Tappaz, Emile Samat, Christian Lebecq, Bruno de Montal**
Comité de rédaction de la Lettre de la Louveterie : **Bernard Collin, Jean-Luc Briffaut**
Communication, site Internet : **François Prouzeau, Pierre Lamy de La Chapelle**
Suivi d'organisation de l'Assemblée générale : **Robert Dubich, Jean-Claude Mathé**

Rappel aux PRÉSIDENTS d'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

Le bilan des activités (prélèvements, sorties, km parcourus, réunions...) des Lieutenants de Louveterie de chaque département pour l'exercice écoulé, doit être adressé le plus tôt possible :

- *à la Direction Départementale des Territoires,*
- *au secrétariat de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie.*

Informez-nous

Nous vous rappelons la nécessité de faire paraître dans le bulletin vos informations régionales, vos comptes rendus d'assemblées, vos expériences.
Vos photos originales sont également les bienvenues.

D'avance merci.

Le Comité de rédaction

Atelier Graphique de l'Avesnois 03 27 57 98 73